

Arrêté fédéral

ouvrant

**au Conseil fédéral les crédits supplémentaires pour l'année 1933
(II^e série).**

(Du 20 décembre 1933.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE
DE LA
CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 20 novembre 1933,

arrête :

Les nouveaux crédits supplémentaires suivants sont ouverts au Conseil fédéral pour l'exercice 1933.

Compte d'administration.

Chapitre premier.

SERVICE DE LA DETTE

A. Intérêts et commissions.	Fr.
b. Dette flottante	130,000

Chapitre deuxième.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A. Conseil national.

1. Indemnités de présence et de déplacement pour les séances du Conseil	Fr.		Fr.
	65,000		
2. Indemnités de présence et de déplacement aux membres des commissions	5,000		
	<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>		70,000
A reporter		<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>	130,000

	Report	Fr.	Fr.
E. Tribunal fédéral.		70,000	130,000
	Fr.		
8. Ports, télégrammes et téléphone	500		
11 <i>d.</i> Sonneries électriques et eau	500		
	<hr/>	1,000	
F. Tribunal fédéral des assurances.			
14. Assistance judiciaire gratuite, experts et témoins		8,000	
		<hr/>	79,000

Chapitre troisième.

DÉPARTEMENTS

B. Département de l'intérieur.

1. Division de l'instruction, des sciences et des arts.

D. Bibliothèque nationale.

1. Traitements et allocations 400

F. Ecole polytechnique fédérale.

2. Jetons de présence et indemnités de déplacement aux membres du conseil d'école	Fr.	1,000	
5. Salaires et allocations		4,000	
6. Débours et indemnités (art. 44 du statut des fonctionnaires)		2,000	
18. Traitements des assistants		5,000	
19. Indemnités pour travaux spéciaux (cours et remplacements)		6,500	
20. Quote-part des professeurs aux écoles et honoraires		1,200	
21. Indemnités pour examens		1,500	
24. Contribution aux primes d'assurance payées par les professeurs à la société suisse d'assurances générales sur la vie		950	
		<hr/>	22,150
	A reporter	22,550	209,000

	Fr.	Fr.	Fr.
		22,550	209,000
Report			
J. Centrale de chauffage et d'électricité.			
2. Salaires et allocations.	25,100		
4. Frais de bureau	525		
8. Indemnité à l'usine électrique de Zurich pour livraison d'énergie pendant l'été	5,100		
	<hr/>	30,725	
L. Musée national suisse.			
1. Traitements et allocations.		2,000	
		<hr/>	55,275
II. Inspection fédérale des travaux publics.			
<i>Subventions.</i>			
46. Subvention au canton de Genève pour les travaux consécutifs à l'érection des bâtiments de la Société des Nations (voies d'accès).		300,000	
III. Direction des constructions fédérales.			
9. Bâtiments.			
b. Travaux de reconstruction et d'agrandissement.			
1. Centrale de chauffage et d'électricité de l'école polytechnique fédérale, maçonnerie de fondement pour la pose d'une troisième chaudière		56,000	
14. Loyers pour l'administration centrale.			
Locaux pour l'institut de recherches forestières à l'école polytechnique fédérale, à Zurich; loyer pour le 4 ^e trimestre 1933		3,300	
IV. Inspection des forêts, chasse et pêche.			
a. Forêts.			
12. Subventions pour reboisements et travaux de défense qui s'y rattachent		250,000	
V. Service de l'hygiène publique.			
a. <i>Activité générale.</i>			
7. Nouvelle édition (5 ^e) de la <i>Pharmacopoea Helvetica</i>		8,500	
		<hr/>	673,075
C. Département de justice et police.			
III. Division de la police.			
a. <i>Division principale.</i>			
6. Frais pour transports de police, internements et frais d'entretien	Fr. 10,000		
16. Assistance de Suissesses réintégrées	17,000		
		<hr/>	27,000
A reporter		<hr/>	882,075

		1001
	Report	
	Fr.	Fr.
	27,000	882,075
IV. Ministère public de la Confédération.		
7. Frais de justice	10,000	
V. Bureau des assurances.		
1. Traitements et allocations	2,525	
	<hr/>	39,525
D. Département militaire.		
I. Administration centrale.		
<i>A. Chancellerie du département.</i>		
	Fr.	
1. Traitements et allocations . . .	1,200	
4. Commissions et experts. . . .	5,000	
	<hr/>	6,200
II. Instruction de l'armée.		
<i>E. Prestations en vue d'alléger le service militaire.</i>		
1. Assurance militaire.		
<i>a. Prestations pour infirmités temporaires</i>	500,000	
IV. Chevaux.		
<i>A. Chevaux de cavalerie.</i>		
2. Rachat de chevaux	35,000	
V. Fortifications.		
<i>B. St-Maurice.</i>		
2. Entretien des ouvrages et remplacement du matériel.		
<i>c. Assurance obligatoire des ouvriers civils, etc. contre les accidents</i>	1,000	
VI. Service des communications.		
<i>A. Service des automobiles.</i>		
2. Frais d'exploitation.		
<i>c. Assurance du matériel et assurance-responsabilité civile</i>	2,300	
	<hr/>	544,500
	<hr/>	1,466,100
	A reporter	1,466,100

Fr.
Report 1,466,100

E. Département des finances et des douanes.

I. Administration des finances.

A. *Division principale.*

6. Commissions et experts.	[Fr.
c. Commissions spéciales et experts	25,000

III. Administration des douanes.

A. *Personnel de condition civile.*

8. Loyers pour les bureaux de directions, les bureaux de douanes, etc.	Fr.
b. Bureaux pris en location . . .	17,000

B. *Corps des gardes-frontière.*

5. Indemnité de subsistance	7,000
-------------------------------------	-------

D. *Divers.*

4. Autres dépenses	6,000	
		30,000

55,000

F. Département de l'économie publique.

II. a. Division du commerce.

8. Négociations économiques avec l'étranger, séances des chambres de commerce, conférences économiques internationales	36,000
--	--------

II. b. Service des importations.

	Fr.	
1. Traitements et allocations	10,000	
3. Téléphone, frais de transport et divers	15,000	
4. Livres, journaux et périodiques .	600	
4. a. Publications dans la <i>Feuille officielle suisse du commerce</i>	12,000	
5. Commissions et experts	15,000	
7. Frais de bureau (matériel et machines de bureau, formulaires) . .	15,000	
		36,000
A reporter	67,600	1,521,100

	Fr.	Fr.	Fr.
Report	67,600	36,000	1,521,100
8. Subventions aux chambres de commerce	2,000		
10. Location, chauffage, éclairage	3,000		
11. Mobilier	20,000		
12. Convention pour la broderie avec le Vorarlberg	1,500		
13. Frais de la centrale suisse pour l'importation du sucre	20,000		
	<hr/>	114,100	
III. Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.			
<i>Subsides.</i>			
15. Assurance-chômage et aide extraordinaire aux chômeurs.			
<i>a.</i> Assurance chômage et allocations de crise	8,000,000		
	<hr/>	8,000,000	
IV. Office fédéral des assurances sociales.			
<i>Subsides.</i>			
9. Assistance des vieillards nécessiteux		1,000,000	
V. Division de l'agriculture.			
<i>Subsides.</i>			
23. Subsides en faveur de la reconstitution des vignobles		300,000	
VI. Office vétérinaire.			
<i>A. Administration.</i>			
1. Traitements et allocations	2,400		
<i>B. Service vétérinaire à la frontière.</i>			
2. Indemnités aux vétérinaires de frontière sans poste fixe	5,000		
	<hr/>	7,400	
		<hr/>	9,457,500
		<hr/>	A reporter 10,978,600

Chapitre quatrième.**DIVERS**

C. Pensions de retraite et prestations accordées à des survivants en vertu d'arrêtés fédéraux particuliers	9,000
Compte d'administration	<u>10,987,600</u>

Etablissements fédéraux en régie.**III. Monnaie fédérale.***A. Compte d'exploitation.***II. Fabrication.**

8 et 9. Frais de fabrication et de transport des flans commandés à l'industrie privée	Fr. 2,352
---	--------------

B. Compte de profits et pertes.

II. Intérêts du capital d'exploitation	40,126
--	--------

42,478**VI. Etablissement d'essais pour l'arboriculture fruitière, la viticulture et l'horticulture, à Wädenswil.***Dépenses.*

6. Frais de bureau	300
------------------------------	-----

IX. Administration des postes, des télégraphes et des téléphones.*A. II. Compte d'exploitation de l'administration des télégraphes et des téléphones.***II. Locaux. Bâtiments de l'administration.**

a. Entretien et transformation	Fr. 650,000
--	----------------

III. Installations d'exploitation.

b. Entretien des véhicules et des outils, matières consommables	70,000
	<u>720,000</u>

*B. Compte de profits et pertes.***III. Amortissements.**

c. Radiation de biens meubles	400,000
---	---------

C. Compte d'établissement.

I. Immeubles	780,000
------------------------	---------

1,900,000Etablissements fédéraux en régie 1,942,778

Récapitulation.

Crédits supplémentaires à la charge du compte d'administration.

	Fr.
a. Crédits nouveaux.	9,687,600
b. Crédits accordés en vertu d'arrêtés fédéraux particuliers (v. p. 738 et 746 du message concernant les crédits supplé- mentaires pour 1933, II ^e série)	1,300,000
	10,987,600

Crédits supplémentaires à la charge des établissements en régie.

a. Crédits nouveaux.	512,778
b. Crédits accordés en vertu d'arrêtés fédéraux particuliers (v. p. 748 et 749 du message concernant les crédits supplé- mentaires pour 1933, II ^e série)	1,430,000
	(*) 1,942,778

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 14 décembre 1933.

Le président, J. HUBER.

Le secrétaire, G. BOVET.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 20 décembre 1933.

Le président, A. RIVA.

Le secrétaire, KAESLIN.

Le Conseil fédéral arrête :

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 20 décembre 1933.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

Le chancelier de la Confédération,
KAESLIN.

(*) Sur ce chiffre, 1,120,300 francs peuvent éventuellement influencer le résultat du compte d'administration.

Arrêté fédéral ouvrant au Conseil fédéral les crédits supplémentaires pour l'année 1933 (IIe série). (Du 20 décembre 1933.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1933
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	53
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.12.1933
Date	
Data	
Seite	998-1005
Page	
Pagina	
Ref. No	10 087 107

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.